



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 04-2026

**Aménagement d'un trottoir et d'arrêts de bus
ainsi que la mise en place de l'éclairage public
sur le chemin de La Veyre-d'En-Haut,
pour un montant total de CHF 1'073'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Lundi 23.02.2026 – 19h00

Salle de Municipalité

3.1 Aménagement du trottoir

La superstructure du trottoir, longue de 650 m et large de 1,50 m, est divisée en plusieurs parties en fonction des différents accès. Elle est continue et se situe du côté de la zone industrielle.

En amont et en aval du périmètre du projet, le trottoir sera implanté dans la banquette de la route, en retrait de la bordure existante.

À proximité de l'arrêt de bus existant, il est nécessaire que le trottoir se place, en partie dans la chaussée afin de créer un quai de 2,00 m de large pour l'arrêt de bus. Pour éviter de rétrécir la chaussée à cet endroit, elle sera élargie du côté de l'autoroute, afin de conserver son gabarit d'origine de 6,00 m.

Entre la zone forestière et l'accès B2 de la zone industrielle, il est également nécessaire que le trottoir se place dans la chaussée car au niveau de la parcelle Amstein, il existe un important talus et une forêt sur la parcelle 1800. Pour éviter de rétrécir la chaussée à cet endroit, elle sera élargie du côté de l'autoroute à 6,50 m, afin de permettre également l'aménagement d'une bande cyclable montante de 1,50 m de large.

Les accès ne seront pas modifiés. La continuité du trottoir, ainsi que les aides à la traversée, seront assurées par l'abaissement de la bordure du trottoir et la pose d'une ligne de pavés à + 3 cm. Il n'est pas prévu d'installer d'îlot au niveau des aides à la traversée, ni au niveau des accès [7].

Les arrêts de bus réaménagés seront aménagés avec des quais de minimum 12,00 m de long et 2,00 m de large. Ils seront équipés de bordures LHand de + 22 cm.

La réalisation du trottoir nécessite la création de servitudes sur des parcelles privées, pour une surface totale de 225 m².

3.2 Eaux claires

Le système d'évacuation des eaux de chaussée ne sera pas modifié par rapport à l'état actuel. Seules les grilles seront démolies et refaites. Les futures grilles seront équipées de sacs dépotoirs avec coudes plongeurs.

3.4 Eclairage public

Le projet prévoit l'installation d'un nouvel éclairage pour l'usage piétonnier ainsi que la construction d'un nouveau réseau de câblage. Les têtes de mâts et bornes lumineuses seront équipées d'ampoules LED, et l'ensemble de l'éclairage du secteur sera compatible avec de la télégestion.

3.5 Services industriels

Aucun service industriel ne s'est montré intéressé à participer aux travaux.

4. Gestion du trafic

Les travaux seront réalisés par étapes, en fonction des accès. Le transit sera toujours possible avec la mise en place de feux de signalisation et à la circulation sur une demi-chaussée. La circulation piétonne sera assurée en tout temps.

5. Procédures

Ce projet suit une procédure LRou. Il a fait l'objet d'un examen préalable par les services cantonaux, qui ont donné leur aval le 31 mars 2025, sans remarques majeures à formuler. Les précisions demandées ont été intégrées dans les documents de mise à l'enquête. Les autres demandes, relatives à la réalisation, ont été prises en compte dans les appels d'offres.

Ce projet suit également une procédure auprès de la police des constructions de l'OFROU. Néanmoins dans le retour de l'examen préalable, l'OFROU ne s'oppose pas au projet mais demande que l'UT II SIERA supervise les travaux sur les parcelles de l'OFROU.

6. Durabilité

Les différents travaux prévus dans ce préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en prenant en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet.

Les travaux envisagés apporteront plusieurs améliorations significatives pour les usagers en mobilité douce et renforceront l'accès aux transports publics sur le tronçon concerné. Ils sont importants pour garantir la sécurité des piétons et assurer le respect de la LHand.

Il est également prévu de créer un éclairage public compatible avec la télégestion, ce qui permettra d'optimiser la consommation d'énergie.

Les matériaux utilisés pour la réfection des routes sont ceux couramment employés par les professionnels du domaine routier. En général, une grande partie des matériaux extraits lors des travaux peut être recyclée et réutilisée sur d'autres chantiers.

Les professionnels mandatés respectent l'ensemble des normes légales relatives à la protection de l'eau, de l'air, de lutte contre le bruit, ainsi que de gestion des déchets et des transports.

7. Aspects financiers

Les coûts des travaux sont basés sur les offres de soumission reçues. Le reste du budget est complété à partir des offres et estimations fournies par les mandataires.

	Aménagements routiers (90%) [montant]	Eclairage (10%) [montant]	Total [montant]
Travaux			
Génie civil	594 000.00	66 000.00	660 000.00
Fontes de voiries mats et éclairage	2 000.00		2 000.00
Signalisation et marquage		98 000.00	98 000.00
Préstation SIERA - OFROU	9 000.00		9 000.00
	30 000.00		30 000.00
Honoraires			
Ingénieur civil	83 700.00	9 300.00	93 000.00
Géomètre	8 000.00		8 000.00
Servitude			
Servitude	2 000.00		2 000.00
Divers et imprévus			
Divers et imprévus	72 670.00	17 330.00	90 000.00
Total HT	801 370.00	190 630.00	992 000.00
TVA 8.1% + arrondi	64 910.97	15 441.03	81 000.00
Total TTC	866 280.97	206 071.03	1 073 000.00

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé), définit les durées d'amortissement obligatoires en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour le présent préavis, celles-ci ont été déterminées comme suit :

- Réfection de la chaussée : 40 ans
- Eclairage public : 30 ans

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements 2025 -2026 pour la somme de CHF 1'020'000.-.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante, ou au moyen d'un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	82'820'000.00
Dettes à court terme	CHF	7'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	89'820'000.00

Endettement total au 27.01.2026 CHF 98'316'521.01 (rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels

Intérêts lissés (1.5 %)	CHF	8'000.00
Amortissement annuel (30 ans)	CHF	6'900.00
Amortissement annuel (40 ans)	CHF	21'800.00
Total annuel	CHF	36'700.00

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation liées à ce préavis seront incluses dans les futurs budgets communaux.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'adopter le projet d'aménagement d'un trottoir et d'arrêts de bus ainsi que la mise en place de l'éclairage public sur le chemin de la Veyre-d'En-Haut ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'073'000.- ;
- ⇒ de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J.-M. Guex

Délégation municipale : M. Thierry George

Annexe : Plan 300031-501 Superstructures et coupe type

Projet de trottoir
 Maître d'ouvrage: Commune de Blonay St-Légier
 Localisation: Ch. de La Veyre d'En Haut
 Format: S9x180
 Echelle: 1:500
 Phase de projet: **33 - Enquête**
 N° de plan: 300031-501
 Indico: A

Superstructures et coupes types
 Etat futur

SOLLERTIA
 groupe d'ingénieurs

Index	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
A	Modification du projet au niveau du carrefour pris des parcelles 2530 et 2528	22.08.2024	GWI	SCH

Pièce 2

Requérant: Commune de Blonay - Saint-Légier
 Seau et signature: _____
 Date: _____

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs Sollertia
 Seau et signature: _____
 Date: _____

<p>LEGENDE DES SURFACES</p> <p>EXISTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment Chaussée Trottoir Forêt 	<p>LEGENDE DES SERVICES</p> <p>EXISTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre Grille
<p>LEGENDE DES SURFACES</p> <p>PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaussée Trottoir Banquette Marquage jaune 	<p>LEGENDE DES SERVICES</p> <p>PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre à surélever Grille à déplacer Candélabre 6-7m Candélabre 1.2m Electricité Bordure Lhand (+22cm) Bordure haute 20/24 (existante) Bordure haute 20/24 (+15cm) Ligne de pavés (+3cm) Boute route

